



CHANTIERS VERTACOS

ETE 2020

COMMUNE DE VILLARD DE LANS

CHANTIERS VERTACOS

ETE 2020

Commune de VILLARD DE LANS

Présentation générale

I/ Principes de fonctionnement des Chantiers Vertacos

- Ils sont proposés aux jeunes domiciliés sur le territoire de la Commune de VILLARD DE LANS, âgés de 14 à 17 ans.
- Ils se déroulent sur 4 semaines, du 27 juillet au 21 août 2020, en demi-journée (le matin ou l'après-midi),
 - Soit avec la Mairie de VILLARD DE LANS :
 - Au sein du Centre Technique : le matin, de 8H00 à 12H00
 - Au sein de la Maison du Patrimoine : l'après-midi
 - Soit avec l'Office Municipal de Tourisme de VILLARD DE LANS : l'après-midi, de 14H00 à 18H00 ou de 15H00 à 19H00, en fonction des horaires des animations
- Chaque jeune effectue 20 heures de travail rémunéré, sur une semaine, le matin ou l'après-midi.
- Les chantiers consistent à effectuer divers travaux :
 - Avec la Mairie :
 - Participation aux travaux dans les divers ateliers du Centre Technique municipal :
 - Espaces Verts : entretien des massifs, effleurage, arrosage...
 - Propreté : participation à la propreté urbaine, nettoyage des toilettes et rues...
 - Voirie : montage et démontage des installations des manifestations, divers travaux d'entretien...
 - Bâtiments : tâches diverses (petits travaux de peinture, etc ...)
 - Participation à divers travaux au sein de la Maison du Patrimoine : Participation à l'accueil du public, au rangement et à l'entretien de documents, aux tâches administratives ;
 - Avec l'Office Municipal de Tourisme :
 - Au sein du Service Animation : Aide à la mise en place des animations, aide à l'animation, distribution de programmes et affiches, aide à la mise en place des concerts ...
- L'encadrement est assuré par un agent du Centre Technique, de la Maison du Patrimoine ou de l'Office Municipal de Tourisme, en fonction de l'affectation.
- Ces travaux ne demandent pas d'aptitudes physiques et/ou techniques particulières, mais ils nécessitent une participation active et une motivation certaine de chacun.
- Les jeunes sont rémunérés sur la base du SMIC horaire (10.15 euros – Valeur au 1^{er} janvier 2020), avec une minoration de 10 à 20 % en fonction de leur âge, en accord avec la législation du travail.
- Nous sommes donc en situation professionnelle : les absences éventuelles seront justifiées ou décomptées.

II/ Les inscriptions

- Le dossier d'inscription peut être retiré à compter du lundi 6 avril 2020 :
 - Sur le site internet de la Mairie de VILLARD DE LANS – <https://www.villard-de-lans.fr> (Vie municipale/Mairie/Recrutements)
 - Sur le site internet de la Communauté de Communes du Massif du Vercors - <https://www.vercors.org/>

- Le dossier d'inscription devra être retourné à la Mairie de VILLARD DE LANS, par mail, à l'adresse suivante : sp@villard-de-lans.fr, **avant le lundi 25 mai 2020 à 17H30**. Passé ce délai, les dossiers ne seront pas pris en compte.

- Le dossier d'inscription doit être constitué des pièces suivantes :
 - Une lettre de motivation (expliquant pourquoi le jeune souhaite travailler et participer aux Chantiers Vertacos)
 - Le formulaire d'inscription, dûment complété
 - L'autorisation parentale, dûment complétée et signée
 - Une photocopie de la carte d'identité
 - Tout justificatif mentionnant le numéro de Sécurité Sociale du jeune
 - Une photocopie du carnet de vaccinations à jour
 - Une photographie d'identité.

Sans ces pièces, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.

- Pour les jeunes qui seront retenus, les pièces suivantes devront être fournies au plus tard lors de la signature du contrat de travail :
 - Un certificat médical à l'aptitude d'une activité professionnelle
 - Un relevé d'identité bancaire ou postal **au nom du jeune**.

Rappel : la signature du contrat de travail ne peut se faire qu'en présence d'un tuteur légal.

III/ Le choix des candidats

Le choix des candidats sera effectué, dès que possible, par une commission composée d'élus de la Commune de VILLARD DE LANS et des responsables des Services concernés.

§ 000 §

CHANTIERS VERTACOS

ETE 2020

Commune de VILLARD DE LANS

Formulaire d'inscription

A retourner à la Mairie de VILLARD DE LANS, par mail, à l'adresse suivante : sp@villard-de-lans.fr,
avant le lundi 25 mai 2020 à 17H30

NOM : **PRENOM :**

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Adresse mail :

Téléphone :

Nom et prénom du (des) responsable(s) :

1/ Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone : Téléphone pendant les chantiers :

2/ Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone : Téléphone pendant les chantiers :

- ✓ Avez-vous déjà participé à un chantier Vertacos à VILLARD DE LANS ?
 - Si oui, en quelle année :
- ✓ Avez-vous déjà déposé une demande pour un chantier Vertacos à VILLARD DE LANS et votre demande n'a pas été retenue ?
 - Si oui, en quelle année :

CHOIX DE LA PERIODE : Merci de cocher les cases correspondant à vos disponibilités :

Dates	Du 27 juillet 2020 au 31 juillet 2010	Du 3 août 2020 au 7 août 2020	Du 10 août 2020 au 14 août 2020	Du 17 août 2020 au 21 août 2020
MATIN				
APRES-MIDI				

CHANTIERS VERTACOS

ETE 2020

Commune de VILLARD DE LANS

Autorisation parentale

Je soussigné(e) :

Représentant légal de l'enfant :

L'AUTORISE à :

- ✓ Participer aux chantiers Vertacos organisés par la Commune de VILLARD DE LANS (Centre Technique municipal + autres Services de la Mairie + Office Municipal de Tourisme) durant l'été 2020 ;

- ✓ Etre véhiculé pour les déplacements durant les Chantiers : véhicule Mairie ou Office Municipal de Tourisme ;

- ✓ Effectuer un travail de 20 heures hebdomadaires et percevoir un salaire en rapport avec cette activité professionnelle et son âge ;

- ✓ Conclure un contrat de travail avec la Commune de VILLARD DE LANS, dans les conditions énoncées à l'alinéa précédent.

Rappel : la signature du contrat de travail ne peut se faire qu'en présence d'un tuteur légal.

J'autorise, si besoin, le responsable du chantier à faire pratiquer toutes interventions médicales et chirurgicales jugées nécessaires par un médecin.

Fait à, le

Nom + prénom manuscrits et signature du représentant légal

P.S. Un certificat médical à l'aptitude d'une activité professionnelle sera exigé lors de la signature du contrat.